

Nombre de conseillers
En exercice : 27
Présents : 18
Procurations : 7
Suffrages exprimés : 25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2024/D/07/7-10/087

**Objet : INSTALLATION D'UN POINT D'APPORT ENTERRÉ – RUE DES PRESSIGNY –
CONVENTION AVEC LE SMIEEOM**

Le 18 juillet 2024 à 18h30, le Conseil Municipal de SELLES-SUR-CHER dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Stella COCHETON, Maire.

Date de convocation : 5 juillet 2024
Secrétaire de séance : Michelle GAUTHIER

Présents : Mesdames Stella COCHETON, Michelle GAUTHIER, Angélique DUBÉ, Muriel BOISSONNET, Marie-José FERREIRA, Muriel PASQUER, Marie-Laure BERTHIER, Michelle MILLAN, Suzanne DECHAMPS.

Messieurs Vincent Sommier, Guillaume CLERC, Michel CEPERO, Claude TESSIER, Éric BOURNY, Gérard MARGOTTIN
Guy DOUSSAUD, Georges MOUSSIER, Bruno GIRARD.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur Grégoire BERT (pouvoir à Mme COCHETON), Madame Corine SERIEYS (pouvoir à M. SOMMIER), Monsieur Bruno BERNARD (pouvoir à Mme GAUTHIER), Madame Valérie PACAUD (pouvoir à Mme BOISSONNET), Monsieur Pascal MASSON (pouvoir à Mme PASQUER), Monsieur Stéphane GARREAU (Pouvoir à M. CLERC), Monsieur Philippe CHAMARD (pouvoir à M. MOUSSIER)

Absents : Madame Magali BRIEUX, Monsieur Nicolas MARTINS

Dans le cadre du programme « point d'apport enterré » mené par le SMIEEOM, la commune a au cours de l'année 2024 déposé une candidature concernant les tris sélectifs situés rue des Pressigny. La demande de la ville a été retenue et il convient de signer avec le SMIEEOM une convention (jointe en annexe).

Celle-ci fait état de la participation financière de la commune à hauteur de 16 807.49 €.

Afin de mener à bien cette opération, la ville doit déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage au SMIEEOM Val de Cher.

Le Président du SMIEEOM Val de Cher propose à la commune, par l'intermédiaire d'un courrier, de confier au syndicat la maîtrise des travaux des génie-civil qui ont été adressé à la mairie.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les termes de la convention qui sera établie entre la Commune de Selles sur Cher et le SMIEEOM Val de Cher, pour l'organisation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, pour l'opération de pose de colonnes d'apport volontaire enterrées, destinées à la collecte des déchets recyclables, s'engager à verser au SMIEEOM une subvention qui servira à couvrir les coûts hors taxes de génie civil et déviation de réseaux.
- De donner pouvoir à Madame le Maire ou son représentant, à l'effet de passer et signer tous les actes nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

Le Maire, **Stella COCHETON**

Le Secrétaire de séance, **Michelle GAUTHIER**

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie certifiée conforme et exécutoire,
Publié ce jour, le 24 juillet 2024
Date de mise en ligne sur le site internet, le 24 juillet 2024

REÇU EN PREFECTURE

Le 22/07/2024

Application agréée E-legalite.com